

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MARS 2024

Le Conseil Municipal de Guigneville - Sébouville, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Guigneville, le mardi 26 mars 2024 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Jérémie AMLARD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Etaient présents : Jérémie AMLARD, Annick BARDON, Bernard BOIZARD, Samuel CORBEAU, Diane DALEINE, Yohann LAUDIER, Stéphanie PERCHERON, Antoine PICAULT, Julien RENVAZÉ, Florence VERSLIPE.

Absent excusé : Olivier DUGUET (pouvoir à Antoine PICAULT)

Date de convocation : 07/03/2024

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance et propose à l'assemblée, qui l'accepte, de désigner Monsieur Julien RENVAZE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance ordinaire du 04 mars 2024, transmis à l'ensemble des conseillers, est adopté à l'unanimité.

Vote des taux des impôts directs locaux

Le conseil municipal reconduit les taux des impôts directs locaux 2023 pour l'année 2024, à savoir :

- * taxe d'habitation : 8.30 %
- * taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.19 %
- * taxe foncière sur les propriétés non bâties : 28.12 %

Transfert des résultats de l'eau et de l'assainissement à la Communauté de communes du Pithiverais

Considérant les résultats de clôture des budgets annexes Eau et Assainissement 2023 :

- Section d'exploitation : + 16 037.03 €
- Section d'investissement : + 65 480.68 €

Soit un montant total excédentaire de 81 517.71 €

Considérant les taxes à reverser et les impayés,

Considérant les tarifs de l'eau (2.16 € HT) et l'assainissement (2.10 € HT) pratiqués sur Guigneville, Considérant le manque de visibilité quant aux futurs tarifs qui seront appliqués (baisse ou maintien de nos tarifs actuels ?)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ décide de transférer à la Communauté de Communes du Pithiverais les résultats suivants sur son budget annexe eau :
 - Excédent de fonctionnement : 1 285 €
 - Excédent d'investissement : 12 617 €
 - **Total excédentaire reversé : 13 902 €**

- ✓ décide de transférer à la Communauté de Communes du Pithiverais les résultats suivants sur son budget annexe assainissement :
 - Déficit de fonctionnement : 0 €
 - Excédent d'investissement : 5 383 €
 - **Total excédentaire reversé : 5 383 €**

Total transféré : 1 285 euros en fonctionnement et 18 000 euros en investissement.

Vote du budget primitif 2024 de la commune

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- vote le budget primitif 2024 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 427 090.09 € et en recettes et dépenses d'investissement à la somme de 153 186.90 €.

Considérant la mise en œuvre de la M57 développée au 1^{er} janvier 2023, le conseil municipal :

- autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,
- autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Eclairage public : demande de subvention au SIERP

Le Maire indique au conseil que plusieurs points noirs subsistent sur la commune en matière d'éclairage public. Un devis a donc été demandé à la société ISI ELC ; Il s'élève à 3 712.90 € HT, soit 4 455.48 euros TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de faire rajouter 4 points lumineux, rue de la gare, rue des ouches et rue des grillons,
- accepte le devis de ISI ELEC pour un montant de 3 712.90 euros HT,
- dépose une demande de subvention auprès du SIERP,
- autorise le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention,
- demande l'autorisation de préfinancer les travaux.

Présence verte

Le Maire propose de reconduire la prise en charge par la commune d'une partie des dépenses liées à la téléalarme des personnes habitant la commune et qui en font la demande.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte de participer à la dépense de téléalarme à hauteur de 10 euros/mois pour chaque personne qui en fera la demande,
- Précise que ces participations sont fixes et effectives dès l'installation.

Affaires diverses

Adhésion à la fondation du patrimoine

Le conseil est favorable à adhérer à la fondation du patrimoine, à hauteur de 100 euros pour l'année 2024.

Batraciens à Oimpuits

Le conseil prend connaissance d'un courrier d'une administrée de Oimpuits, concernant les batraciens ; un grand nombre d'entre eux est écrasé depuis plusieurs semaines, aux abords de la mare.

Le maire rappelle qu'une traversée de route pour l'évacuation des eaux pluviales vers la mare doit être prochainement réalisée, au droit du 28 rue des grillons.

Il sera demandé qu'une grille ajourée soit placée sur le trottoir, ce qui permettra aux batraciens de tomber dedans et ainsi rejoindre la mare sans se faire écraser. Un tel dispositif s'apparente à un crapauduc, qui est l'une des solutions pour enrayer la mortalité des batraciens.

Il est décidé en outre de positionner le radar pédagogique dans le bourg de Oimpuits pour relever les vitesses, ce qui permettra d'étudier le comportement des automobilistes dans le hameau. En fonction des vitesses relevées, il pourra être décidé ou non d'abaisser la vitesse à 30 km/heure.

La meilleure des conduites à tenir reste de ramasser les grenouilles pour les conduire directement à la mare. Une réponse en ce sens sera faite à l'administrée.

Etat du chemin longeant la station

Le Maire donne lecture d'un courrier d'un administré de Bitry, lequel déplore l'état du chemin qui longe la station d'épuration, à cause des eaux pluviales qui viennent s'y déverser.

Un drainage doit être réalisé pour évacuer les eaux stagnantes vers le fossé de la station d'épuration. Les nombreuses pluies des dernières semaines n'ont pas permis ces travaux, qui seront réalisés dès que le temps le permettra.

Accès à une propriété rue des grillons

Une habitante de Oimpuits, déplore l'état du trottoir et de l'accès à sa propriété, située rue des grillons. L'employé communal va remblayer en calcaire devant l'entrée du portail. Il sera précisé à l'administrée qu'une permission de voirie pourra lui être délivrée si elle souhaite aménager, à ses frais, son accès en béton, pavés ou autre.

Annick BARDON précise que le même problème est relevé rue de Sourillon. Du calcaire sera également remis aux endroits abîmés.

Comptes-rendus de réunions


Florence VERSLIPE a assisté à une réunion à la SICAP récemment.

2 nouveaux postes seront prochainement créés, les postes existants étant saturés. 53% des lignes basse tension sont enterrées, et 91% des lignes haute tension sont enfouies.

Jérémy AMIARD a assisté à une conférence des maires à la communauté de communes courant mars ; la question du PLUi y a été abordée. Plusieurs communes ont voté contre le transfert. Toutes les communes n'ayant pas délibéré, ce sujet sera de nouveau abordé lors d'un prochain conseil municipal.

Samuel CORBEAU a assisté ce jour à l'assemblée générale de la mission locale. Les jeunes du territoire de la CCDP suivis à la mission locale sont moins nombreux que l'an dernier (- 15%)

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.
Délibéré les jour, mois et an que dessus,*


Le Maire,
Jérémie AMIARD